

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

Mademoiselle Marie, Caroline CANTIN,
née le 26 juin 1967 à STRASBOURG (67), de nationalité française,
demeurant 4, rue du Recteur Adam à 67700 SAVERNE,
célibataire, non signataire d'un pacte civil de solidarité,

ci-après dénommée "le cédant",
d'une part,

la Société A2MICILE EUROPE,
Société Anonyme au capital de 1.094.256 Euros, avec siège social 48, rue du Faubourg de
Saverne à 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de
STRASBOURG, sous le numéro 508 974 128, représentée aux présentes par son Président du
Conseil d'Administration, Monsieur Joël CHAULET,

ci-après dénommée "le cessionnaire",
d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIVIT:

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Mademoiselle Marie, Caroline CANTIN, cédante, déclare :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,
- que la société A2MICILE SAVERNE n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Le cédant et le cessionnaire déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

sc
C. C

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Suivant acte sous seings privés à SAVERNE, en date du 28 août 2007, enregistré le 04 septembre 2007, au Service des Impôts des Entreprises de STRASBOURG-EST SERVICE ENREGISTREMENT, bordereau 2007/756, case 1, Extrait 10452, il existe une société à responsabilité limitée dénommée A2MICILE SAVERNE, au capital de 2.000 Euros, divisé en vingt (20) parts de cent (100) Euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 1, rue du Général Fetter à 67700 SAVERNE, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAVERNE sous le numéro 500 088 133.

La société A2MICILE SAVERNE a pour objet principal la fourniture de services aux personnes à leur domicile.

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

Le cédant possède dans cette Société huit (08) parts sociales de cent (100) Euros, numérotées de 13 à 20, pour les avoir reçues en contrepartie de son apport en numéraire lors de la constitution de la Société.

Les parts présentement cédées appartiennent en propre au cédant pour les avoir reçues en contrepartie de son apport en numéraire lors de la constitution de la Société.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

CESSION

Par les présentes, Madame Marie, Caroline CANTIN cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la Société A2MICILE EUROPE S.A. qui accepte, les huit (08) parts sociales de cent (100) Euros, numérotées de 13 à 20, lui appartenant dans la Société.

La Société A2MICILE EUROPE S.A. devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la Société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être mis en distribution sur ces parts postérieurement à ce jour.

Le cessionnaire renonce à l'insertion, au présent acte, d'une garantie d'actif et de passif, déclarant avoir pu se renseigner, antérieurement aux présentes, sur la situation tant active que passive de la société dont il fait son affaire.

SR

C C

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de quatre-vingt seize mille (96.000) Euros, soit douze mille (12.000) Euros par part sociale, que le cédant a payé à l'instant même au cessionnaire, qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article 12 des statuts, cette cession, bien que réalisée entre associées, est soumise à l'agrément des associées.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date du 12 mars 2012, la collectivité des associées a autorisé la présente cession. Une copie du procès-verbal de cette délibération, certifiée conforme par la gérance, demeure annexée à chacun des originaux des présentes.

MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence, les associées sont convenues de modifier l'article 9 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 9 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE (2.000) Euros, il est divisé en VINGT (20) parts de CENT (100) Euros chacune, numérotées de 1 à 20, souscrites et libérées en totalité, attribuées suite à une cession de parts en date du 12 mars 2012, à la Société A2MICILE EUROPE S.A., associée unique.

REMISE DE PIECES

Le cédant a remis présentement au cessionnaire qui le reconnaît, la copie des statuts et celle du dernier bilan approuvé de la Société, lesquelles copies ont été certifiées conformes par la gérance de la Société.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la société A2MICILE SAVERNE Sarl est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code Général des Impôts.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23.000 Euros et le nombre total de parts de la Société.

En conséquence, la valeur après application de l'abattement servant à la liquidation des droits d'enregistrement est la suivante : $96.000 \text{ Euros} - ((23\,000 \text{ Euros} \times 8) / 20) = 86.800 \text{ Euros}$.

Jr

C.C

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige, à l'exception de ceux concernant la modification des statuts qui seront supportés par la Société.

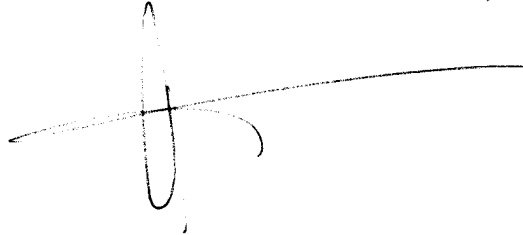
Fait à STRASBOURG

Le 12 mars 2012

En cinq originaux

Marie, Caroline CANTIN

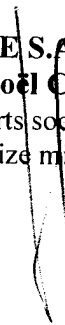
(Bon pour cession de huit (08) parts sociales,
numérotées de 13 à 20, au prix total de quatre-vingt seize mille (96.000) Euros
et bon pour quittance de la somme de quatre-vingt seize mille (96.000) Euros)



La Société A2MICILE EUROPE S.A.

Représentée par son Président du C.A, Joël CHAULET

(Bon pour acceptation de huit (08) parts sociales,
numérotées de 13 à 20, au prix total de quatre-vingt seize mille (96.000) Euros)



Enregistré à : SIE STRASBOURG-EST POLE ENREGISTREMENT

Le 26/03/2012 Bordereau n°2012/307 Case n°1

Ext 2325

Enregistrement : 2 604 €

Pénalités :

Total liquidé : deux mille six cent quatre euros

Montant reçu : deux mille six cent quatre euros

L'Agent des impôts

Denise EMMRICH
Contrôleur des Impôts



C.C

LISTE DES SIEGES SOCIAUX ANTERIEURS DE LA SOCIETE
A2MICILE REGION NORD SARL (Anc. A2MICILE SAVERNE Sarl)
(Article R.123-110 du Code de commerce)

Monsieur Joël CHAULET, demeurant 5, Avenue Messmer à 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN,

Agissant en qualité de gérant de la société : A2MICILE REGION NORD,

société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros, dont le siège social a été transféré de 1, rue du Général Fetter à 67700 SAVERNE au 48, rue du Faubourg de Saverne à 67000 STRASBOURG, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le numéro 500 088 133

Déclare et atteste, conformément aux dispositions de l'article R.123.110 du Code de commerce,

avoir procédé à un transfert de siège précédemment du 10, rue Neuve à 67700 SAVERNE au 1, rue du Général Fetter à 67700 SAVERNE.

Fait en deux exemplaires
A STRASBOURG,
Le 12 mars 2012

Joël CHAULET
Gérant

